

Etat de Soumission des Rapports Biennaux  
Actualisés, des Contributions Déterminées au  
Niveau National par les pays du cluster Francophone  
– Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de  
Paris

Atelier Cluster Francophone du PATPA, 9 Février 2021

Sabin Guendehou, Programme Officer, GHG Support Unit, Transparency Division, UNFCCC secretariat  
[sguendehou@unfccc.int](mailto:sguendehou@unfccc.int)

---



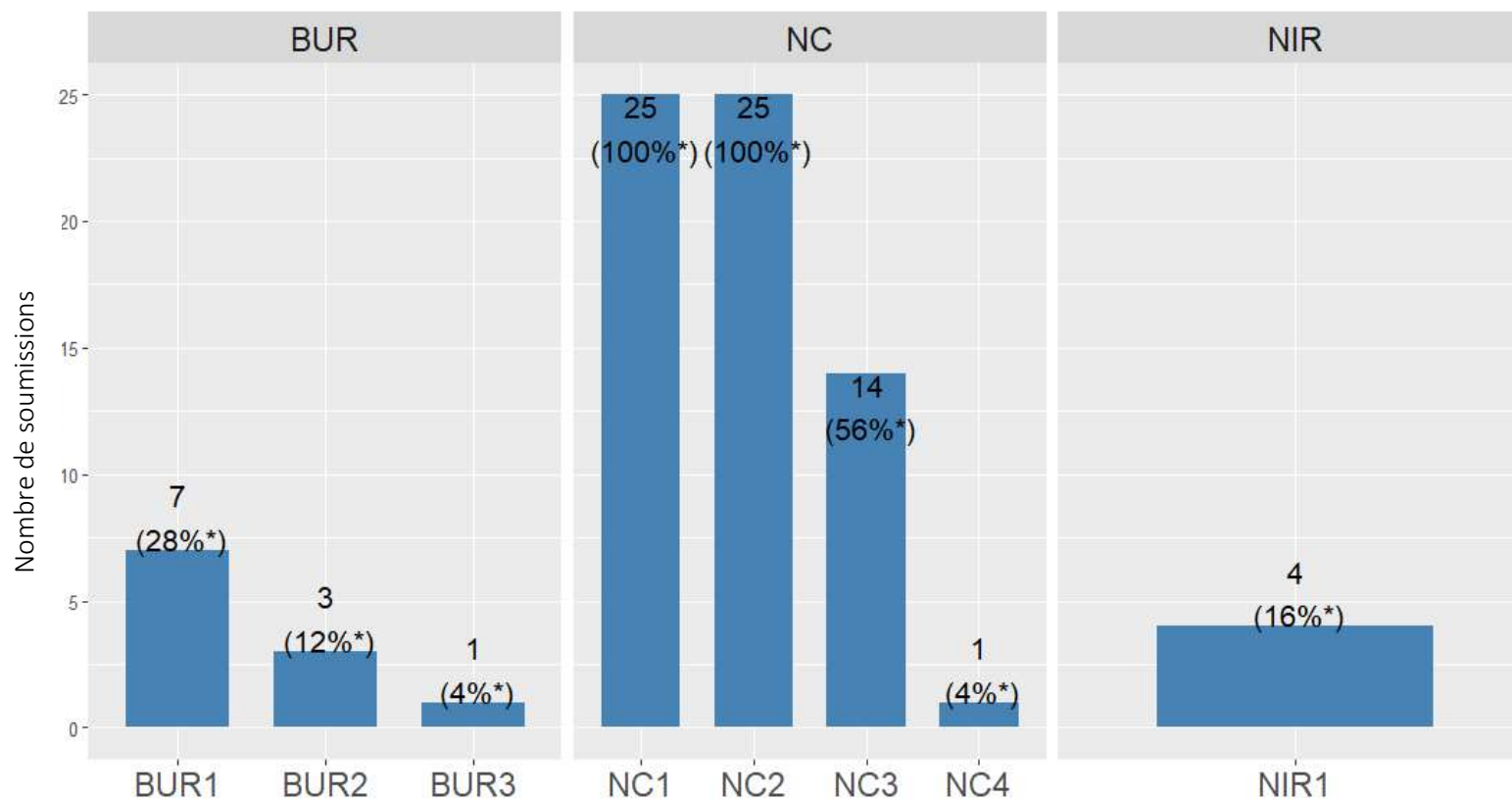
## Contenu de la présentation

---

- Etat de soumission des Rapports Biennaux Actualisés, Communications Nationales par les pays du cluster Francophone
- Etat de soumission des Contributions Déterminées au niveau National par les pays du cluster Francophone
- Introduction à certains aspects clés du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris



## Etat de soumission des RBA, CN par les pays du cluster Francophone (1)

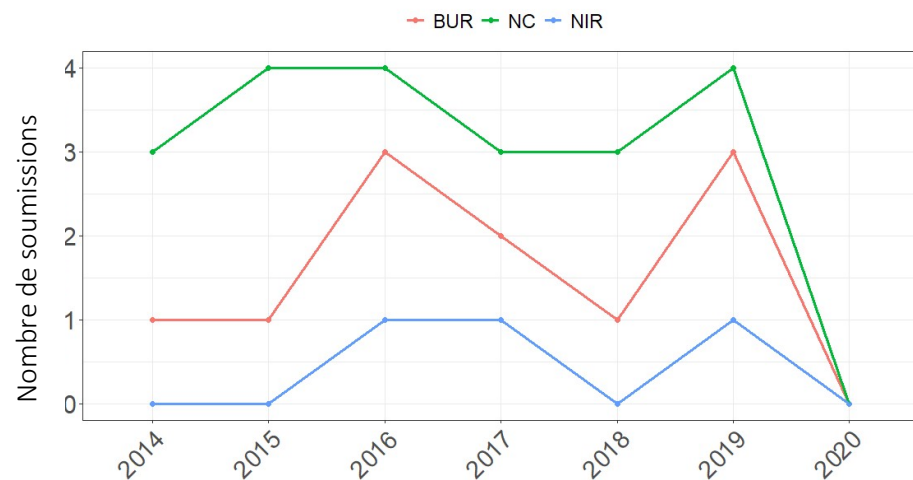


\*Le pourcentage fait référence au nombre total de pays du cluster francophone, 25 pays

**7 pays sur les 25 du Cluster Francophone ont soumis au moins 1 BUR et 4 ont soumis 1 NIR – aucun pays n’a soumis l’annexe technique REDD+.**

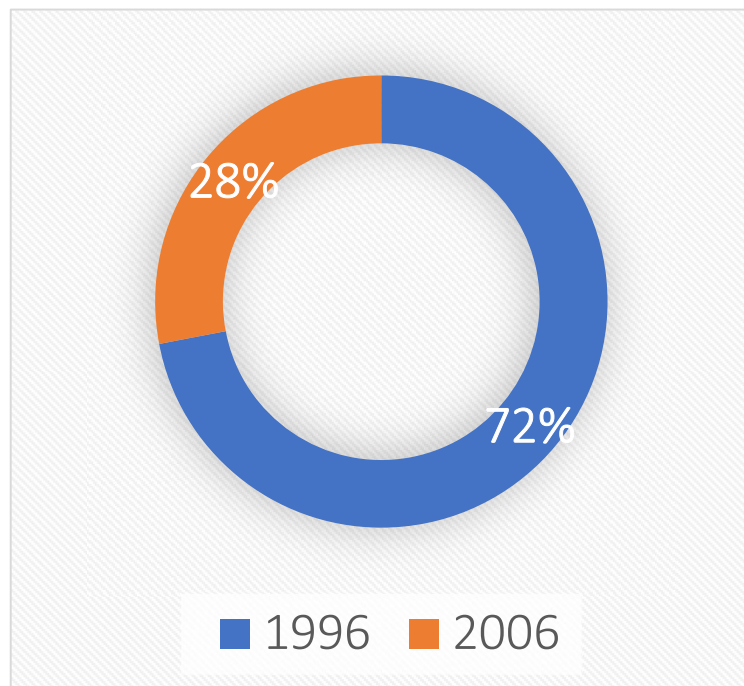
Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo-Brazaville, Comores, Côte d’Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie

## Etat de soumission des RBA, CN par les pays du cluster Francophone (2)



- En 2019 – sur les 25 pays du cluster Francophone, 4 ont soumis une CN, 3 un BUR et 1 un NIR.
- En 2020 – aucun rapport n'a été soumis par ces pays.

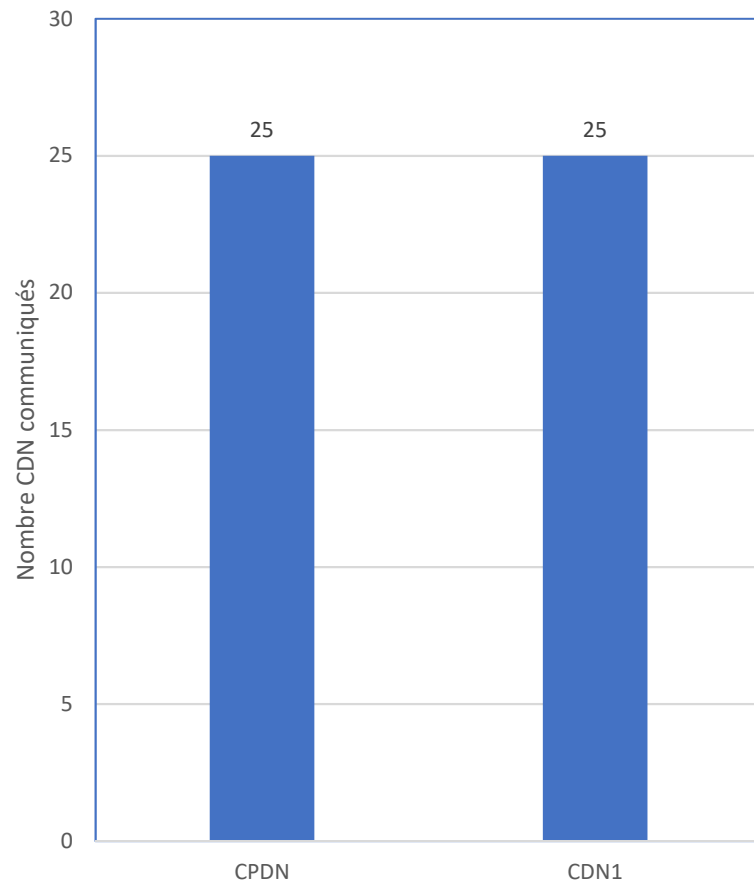
## Etat de soumission des RBA, CN par les pays du cluster Francophone (3)



Dans les soumissions les plus récentes, sur les 25 pays du cluster Francophone:

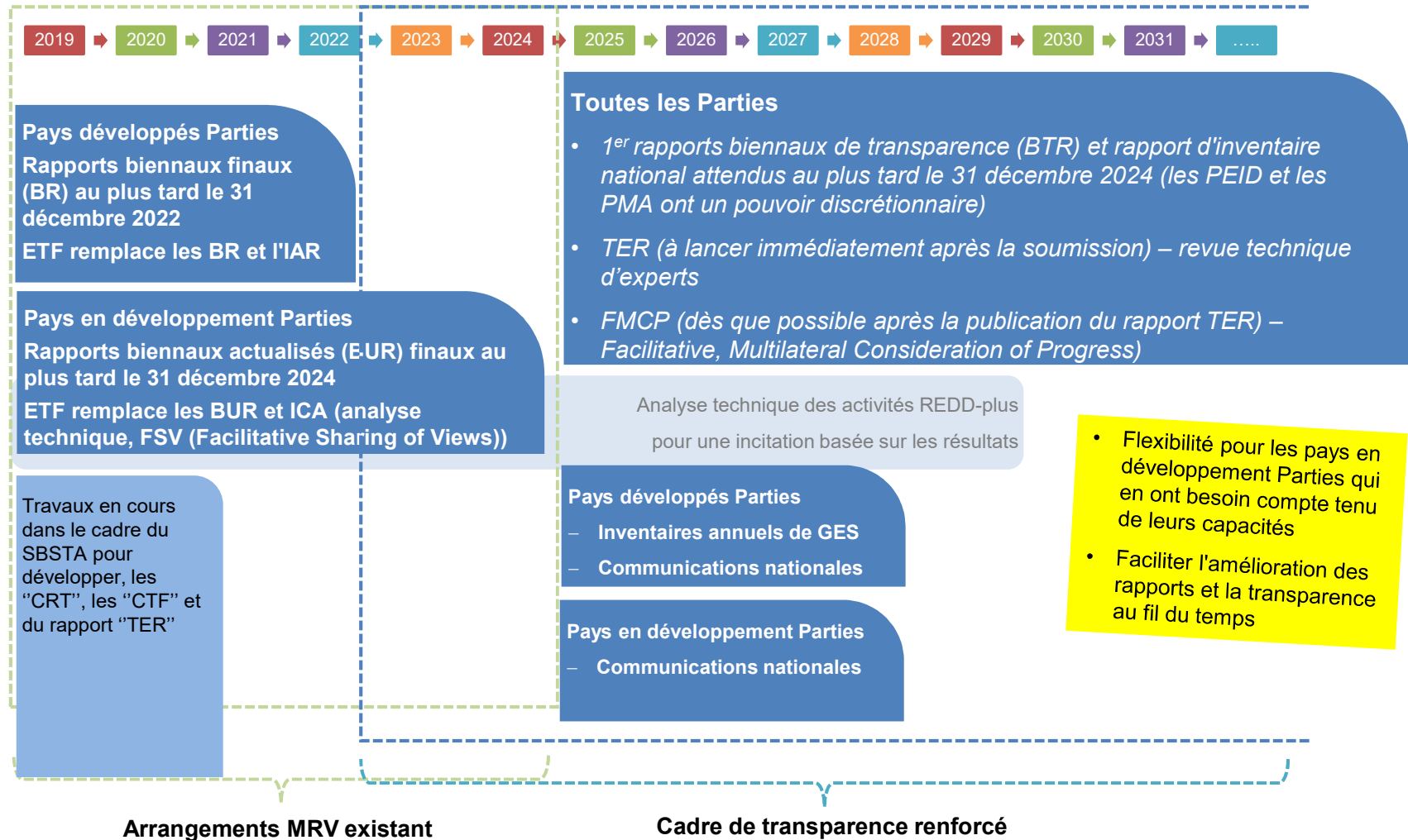
- 18 ont utilisé les Lignes Directrices Révisées 1996 du GIEC;
- 7 ont utilisé les Lignes Directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES.
- **Toutefois, des ateliers de formation sur les Lignes Directrices 2006 du GIEC ont été organisés par le secrétariat de la CCNUCC depuis 2016.**

## Etat de soumission des Contributions Déterminées au niveau National par les pays du cluster Francophone



- Les CDN sont soumis tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC (par ex. 2020, 2025, 2030) et ne sont pas soumis à un examen.
- Afin de renforcer l'ambition au fil du temps, l'Accord de Paris prévoit que les CDN successives représenteront une progression par rapport à la CDN précédente et refléteront **l'ambition la plus élevée possible**.
- Tous les pays du cluster francophone ont communiqué leur CPDN et leur CDN1 au secrétariat .

# Vers le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris



# ETF vis-à-vis dispositions MRV existants: domaines clés d'amélioration

## Domaines clés d'amélioration

Un ensemble de modalités, procédures et directives (MPGs) applicables à toutes les Parties avec une certaine souplesse pour les pays en développement qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités (décision 18/CMA.1)

Remplacera «BR/BUR et TA et MA/FSV» par «BTR et TER et FMCP»

Besoin (dans la mesure du possible) d'identifier, de mettre à jour régulièrement et de rendre compte des domaines d'amélioration --> amélioration continue

Dispositions/exigences - principalement obligatoires («doit») – beaucoup plus contraignant

Rapports (Art. 13.7, 13.9 et 13.10 de l'AP), TER et FMCP et leurs liens avec l'Article 15 (mécanisme pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir la conformité)

## **Parties à la Convention mais pas à l'AP**

NC/BR et NIR continuent, TA continue, MA/FSV continue

Ou, ils peuvent utiliser des MPG (1/CP.24 para.44)





# Modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcé – objectifs et principes directeurs

---

## OBJECTIF

- Fournir une compréhension claire de l'action climatique, y compris la clarté et le suivi des progrès vers la réalisation des **CDN** individuelles des Parties au titre de l'article 4, et des **mesures d'adaptation** au titre de l'article 7 pour informer le bilan global (GST: Global Stock Take)
- Clarifier **le soutien fourni** et reçu par les Parties individuelles et donner un aperçu complet du soutien financier global fourni pour informer le bilan global.

## PRINCIPES DIRECTEURS

- S'appuyer sur et renforcer les arrangements de transparence au titre de la Convention;
- Facilitatif, non intrusif, non punitif, respectant la souveraineté nationale, évitent d'imposer une charge excessive aux Parties;
- Faciliter l'amélioration au fil du temps;
- Promouvoir la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la cohérence et la comparabilité;
- Éviter la duplication du travail et une charge excessive;
- Maintenir la qualité et la fréquence des rapports au titre de la Convention;
- Éviter le double comptage;
- Assurer l'intégrité environnementale.



# Modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcée – Format de rapport

---

## Toutes les Parties

- *Rapport d'inventaire national (MPGs chapitre II) (en tant que rapport autonome ou en tant que composante du BTR)*
- *Informations nécessaires pour suivre les progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de sa CDN (MPG chapitre III)*
- *Informations sur les impacts du changement climatique et l'adaptation au titre de l'article 7 de l'AP (MPGs chapitre IV)*

## Pays développés Parties

- *Information sur l'appui financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités fourni (MPGs chapitre V)*

## Pays en développement Parties

- *Informations sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités mobilisés et fournis (encouragé à utiliser le chapitre V des MPG)*
- *Informations sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités nécessaires et reçus (MPG, chapitre VI)*



# ETF – BTR – Rapport d'inventaire national

---

## Les rapports doivent inclure:

- Entité nationale/PFN avec responsabilité globale; dispositions institutionnelles, juridiques et procédurales (ex. du Bénin – MCVDD)
- Informations sur les méthodes
  - obligatoire d'utiliser les lignes directrices 2006 du GIEC (**peut utiliser des méthodologies nationales si elles reflètent mieux les circonstances nationales**) et les PRG à horizon de 100 ans du 5<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GIEC;
  - méthodologies, gaz et catégories, FE, AD, catégories clés, contributions individuelles et cumulatives des catégories clés, recalculs, résultats de l'analyse d'incertitude, raisons du manque d'exhaustivité, plan et procédures AQ/CQ
- Secteur et gaz
  - estimations des émissions/absorptions pour tous les secteurs (Energie, PIUP, AFAT, Déchet) pour toutes les catégories, gaz et réservoirs de carbone, y compris un résumé descriptif et des tendances; l'aviation internationale et les soutes séparément;
  - 7 gaz (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, **HFC, PFC, SF<sub>6</sub> et NF<sub>3</sub>**)
- Des séries chronologiques
  - série temporelle cohérente à partir de 1990 (**année/période de référence NDC et série chronologique annuelle cohérente à partir de 2020**);
  - dernière année d'inventaire - pas plus de 2 (**3**) ans avant la soumission



## ETF – BTR – Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN (Article 4)

---

### Chaque Partie fournira:

- circonstances nationales et dispositions institutionnelles pour suivre les progrès;
- description de CDN, y compris les mises à jour;
- informations nécessaires pour suivre les progrès (indicateurs);
- Politiques et mesures d'atténuation et plans (y compris les co-avantages d'atténuation);
- résumé des émissions et absorptions de GES;
- projections des émissions et absorptions de GES;
- toute autre information pertinente (peut).



## ETF – BTR – Impacts du changement climatique et adaptation (article 7)

---

### Chaque Partie devrait fournir:

- circonstances nationales, arrangements institutionnels et cadres juridiques;
- impacts, risques et vulnérabilités;
- priorités d'adaptation et obstacles;
- stratégies, politiques, plans, objectifs et actions d'adaptation pour intégrer les politiques d'adaptation dans les politiques et stratégies nationales;
- progrès de la mise en œuvre;
- contrôle et évaluation;
- perte et dommage;
- bonnes pratiques, expérience et leçons apprises;
- toute autre information pertinente (peut).



# ETF – BTR – Soutien fourni et mobilisé vs Soutien nécessaire et reçu

## Les pays développés Parties fourniront;

- Circonstances nationales et arrangements institutionnels
- Hypothèses, définitions et méthodologies sous-jacentes
- Informations sur le financement **fournies** au titre de l'article 9 (pour l'atténuation et l'adaptation)
  - Voies bilatérales, régionales et autres
  - Canaux multilatéraux
  - Financement mobilisé via des interventions publiques
- Informations sur **le soutien** au développement et au transfert de technologies fournies au titre de l'article 10
- Informations sur l'aide au renforcement des capacités fournie au titre de l'article 11

*Les autres Parties qui fournissent un soutien «devraient» fournir des informations sur le soutien FTC fourni et mobilisé; et encouragé à utiliser MPG*

## Les pays en développement Parties devraient fournir;

- Circonstances nationales, arrangements institutionnels **et stratégies nationales**
- Hypothèses, définitions et méthodologies sous-jacentes
- Informations sur le soutien financier **nécessaire** au titre de l'article 9 (pour l'atténuation et l'adaptation)
- **Informations sur le soutien financier reçu au titre de l'article 9 (pour l'atténuation et l'adaptation)**
- Informations sur le soutien **nécessaire** au développement et au transfert de technologies fournies au titre de l'article 10
- Informations sur le soutien **reçu** pour le développement et le transfert de technologies fournies au titre de l'article 10
- Informations sur le soutien au renforcement des capacités **nécessaire** au titre de l'article 11
- Informations sur l'aide au renforcement des capacités **reçues** au titre de l'article 11
- **Informations sur le soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13**

→ Informations qualitatives et quantitatives

→ Formats et tableaux à développer par le SBSTA



## ETF – Examen d'experts techniques

Examen d'experts techniques (TER)	
Le cadre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen de la cohérence des informations</li><li>• Examen de la mise en œuvre par la Partie et réalisation de sa CDN</li><li>• Examen du soutien apporté par la Partie</li><li>• Identification des domaines d'amélioration pour mettre en œuvre l'article 13</li><li>• Aide à l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités (pour les pays en développement Parties)</li></ul>
Format	centralisé, dans le pays, de bureau, simplifié
Informations à examiner	<ul style="list-style-type: none"><li>• inventaire national des GES</li><li>• suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN au titre de l'article 4</li><li>• soutien fourni</li></ul>
Dans les revues de pays	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> BTR</li><li>• min. 2 BTR en 10 ans, un contenant des informations sur la réalisation du CDN</li><li>• sur recommandation du TER précédent</li><li>• à la demande du pays</li></ul>
Examen simplifié	Rapport d'inventaire annuel soumis dans lequel un BTR n'est pas dû



## ETF – Prise en compte multilatérale facilitatrice des progrès (FMCP)

---

Prise en compte multilatérale facilitatrice des progrès (FMCP)	
Le cadre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Efforts de la Partie au titre de l'article 9 (finances)</li><li>• Mise en œuvre et réalisation respectives par la Partie de son CDN</li></ul>
Informations à considérer	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informations soumises par la Partie sur l'inventaire national, la mise en œuvre et la réalisation de sa CDN, le soutien mobilisé et fourni, le soutien nécessaire et reçu</li><li>• Rapport TER de la Partie</li><li>• Toute information supplémentaire fournie par la Partie</li></ul>
Format	Phase de questions/réponses écrites, suivie d'une session de groupe de travail sous SBI
Timing	Aura lieu dès que possible après la publication du rapport TER





## En conclusion

---

- Conformément à l'esprit de l'accord de Paris, le Cadre de Transparence Renforcé s'appuie sur et renforce les dispositifs MRV existants;
- Les dispositifs existants de MRV offrent aux Parties une occasion parfaite de faire un «essai» du Cadre de Transparence Renforcé;
- Mettre l'accent sur l'amélioration des arrangements institutionnels; ce faisant, les exigences découlant de l'ETF doivent rester pleinement visibles - il existe un certain nombre de bons exemples de réussite dont on peut s'inspirer;
- L'appropriation, l'adhésion politique nationale, l'accès au soutien, etc., continueront d'être des ingrédients essentiels pour une mise en œuvre réussie de l'ETF;
- Manuel technique de l'[ETF](#) publié par le groupe consultatif d'experts.



---

Merci pour votre attention

